

# ASSEMBLÉE ANNUELLE



## AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Deux-Montagnes, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

**24 MAI 2022 À 16 H 30**

En mode virtuel uniquement

### INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pour y participer, les membres-assurés doivent s'inscrire en communiquant avec la Société par courriel à [AGAPDM@promutuel.ca](mailto:AGAPDM@promutuel.ca) au plus tard le 16 mai 2022.

Il est à noter qu'une adresse courriel est nécessaire pour accéder à la plateforme virtuelle.

### ASSEMBLÉE ANNUELLE

#### SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 1 : Monsieur Francis Daigneault

Siège n° 2 : Madame Annick Bigras

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10<sup>e</sup>) jour avant l'assemblée, soit le 16 mai 2022 à 16 h, le bulletin de mise en candidature, les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi est fait à l'adresse [AGAPDM@promutuel.ca](mailto:AGAPDM@promutuel.ca) où il peut également s'adresser pour se procurer les documents de mise en candidature ci-dessus. Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant électroniquement auprès du secrétaire de la Société, au plus tard le 24 mai 2022 à midi, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible auprès du secrétaire. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.